

Nos réf. : ODS/Ph.C/MG/AD

Objet : Assemblée Générale Constitutive de la CPTS d'Outreau**Destinataires :** Professionnels de santé libéraux des communes de : Condette, Dannes, Ecault, Equihen Plage, Halinghen, Echinghen, Hesdigneul-lès-Boulogne, Hesdin l'Abbé, Isques, Le Portel, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard, Verlinchun et Widehem.► **Dossier suivi par : Direction « Offre de Soins » ODS**M^{me} Marion GURRUCHAGA : 03 20 14 93 36 – marion.gurruchaga@urpsml-hdf.frM^{me} Amandine DA CUNHA : 03 20 14 93 35 – amandine.dacunha@urpsml-hdf.fr

Lille, le 10 janvier 2020

Docteur et Cher(ère) Confrère,
Cher(ère) Collègue,
Madame, Monsieur,

Deux réunions d'information sur les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)**, auxquelles vous avez été invité(e), se sont tenues les 28 mai et 24 septembre 2019 à Outreau, salle Raymond Vérité. La CPTS répond à la volonté d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels libéraux et de proposer une prise en charge la plus globale possible aux patients.

Dans ce cadre, les Unions Régionales des Professionnels de Santé sont soucieuses d'accompagner les professionnels de santé libéraux qui portent ce projet et s'y investissent.

Suite à la rencontre du 24 septembre, des professionnels ont souhaité concrétiser le projet d'une CPTS à l'échelle de votre territoire. Une nouvelle étape pour la création d'une CPTS est ainsi proposée le Mardi 28 janvier 2020, avec la présentation par ces professionnels d'une proposition de statuts pour la constitution d'une association loi 1901 (préalable indispensable à la création d'une CPTS). A l'issue de cette présentation, les avis et observations des participants seront recueillis. Le projet de statuts sera ensuite soumis au vote, ainsi que la constitution d'un Bureau et l'élection d'un Président. Vous pouvez solliciter un exemplaire de cette proposition de statuts auprès de Madame Da Cunha par mail : amandine.dacunha@urpsml-hdf.fr. Vous pourrez également lui faire connaître votre éventuel souhait de candidater au Bureau ou à la Présidence de cette association loi 1901.

Mardi 28 janvier 2020 à 20h30
Salle Raymond Vérité
Rue du Havet - Manihen
62230 Outreau

A l'issue des questions et échanges, un buffet sera mis à votre disposition. Tous les libéraux du territoire sont invités, aussi n'hésitez pas à relayer l'invitation aux professionnels libéraux qui n'auraient pas été destinataires de ce courrier. Nous vous remercions d'indiquer, à l'aide du coupon réponse joint, si vous souhaitez y participer. Nous restons disponibles pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Docteur et Cher(ère) Confrère, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Docteur Philippe CHAZELLE
Pour le collectif Inter URPS

✂

Retour à Amandine Da Cunha : amandine.dacunha@urpsml-hdf.fr ou Maison des URPS – 118bis Rue Royale – 59800 LILLE

Docteur / Madame / Monsieur :

* Email :

.....@.....

Corrections en majuscules SVP – Bien différencier le " _ " (tiret du 8) du "- " (tiret du 6) et le "•" – Indispensable pour communiquer toute information.

 Sera présent(e) Sera absent(e)

Le mardi 28 janvier pour l'Assemblée Générale Constitutive de la CPTS d'Outreau

Les informations recueillies à partir de ce talon-réponse font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'URPS ML HDF pour les finalités suivantes : assurer la gestion administrative de ce dossier ainsi que celle de nos contacts et partenaires, envoi d'informations sur la santé dans notre région. Les destinataires des données sont exclusivement les permanents et élus de l'URPS ML HDF. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, (et du RGPD) vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à Emmanuelle Werbroeck (majmail@urpsml-hdf.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.